

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°42-2022**Date de convocation :**
29/08/2022**Date d'affichage :**
12/09/2022**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 9****Pour : 10****Contre : 00****Abstention : 00****Objet : Décision
modificative n°03-2022 -
Fonctionnement****Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

M. BOULET Bernard, Mme KIENZEL Delphine, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

Monsieur BOULET est désigné secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°03-2022 - FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
615231	011	+ 10 000,00 €	61524	011	- 12 000,00 €
60622	011	+ 1 000,00 €			
6156	011	+ 500,00 €			
65541	65	+ 500,00 €			

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**

